

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 04 juillet 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mmes Nadine GUTHAPFEL, Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Daniel BROCKER  
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Christophe BOHN  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Luc ADONETH  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

**Absents :**

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**8.2. Acquisition parcelle n°118 en section 28**

**DELIBERATION D 04072024/05**

Les héritiers de BORTMANN Bernard souhaitent vendre la parcelle 118 en section 28 d'une surface totale de 5,58 ares. La commune de Châtenois a proposé d'acheter la parcelle au prix de 35 € l'are, soit 195,30 €.

**Vu** l'avis favorable de la commission,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n°118 en section 28, appartenant aux héritiers de BORTMANN Bernard, au prix de 195,30 €,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

**PRECISE** que les frais sont à charge de l'acquéreur,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2024 au C/2111.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 067-216700732-20240708-2024070405-DE



POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 08 juillet 2024

Luc ADONETH  
Le Maire,

Jean LACHMANN  
Le secrétaire de séance,

